

FORMULAIRE D'OUVERTURE DE COMPTE CLIENT

Société Forme juridique

Adresse

Code postal Ville

Téléphone Fax

E-mail

N° SIRET N° TVA

Code NAF/APE

Contact

Nom Prénom

Fonction

Comptabilité

Nom Prénom

Téléphone E-mail

Commercial de l'EURL DIAZ responsable du secteur

Documents à fournir

- RIB
- Extrait K-bis
- CGV (Conditions Générales de Vente) signées et tamponnées
- Formulaire d'ouverture de compte signé et tamponné

Mode de règlement

1^{re} commande, paiement avant expédition

- Chèque
- LME traite directe
- LME traite à l'acceptation
- Virement

Nombre d'exemplaires factures

Remise

Signature par le client des conditions générales de vente figurant au verso.

Lu et approuvé, cachet et signature du client

Conditions générales de vente

Transport

- FRANCO : 220 euros HT.
- En dessous de 220 euros HT, participation au port : 25 euros HT.
- Pour les portails, portillons et clôtures : prix départ usine.

1 – Clause générale

Nous passer commande, quelqu'en soit la forme, implique de la part de nos clients, la

connaissance et l'acceptation des présentes conditions générales de vente, auxquelles sont soumises nos ventes. Elles ont force de loi entre les parties et prévalent sur celles de nos clients, aucune des clauses portées sur leurs écrits ne pouvant y déroger, sauf acceptation écrite de notre part.

En outre, nos clients professionnels sont réputés être de compétence technique équivalente à la nôtre, et nos conditions engageant également tous sous-acquéreurs qu'ils se substitueraient.

2 – Commandes

Pour information, nos catalogues et dépliants ne constituent pas des offres de vente, et n'ont qu'un caractère purement indicatif.

2.1 – Commandes standards

Les commandes de produits standards de nos clients ne sont réputées valables que si elles sont reçues par écrit, sur papier en-tête, dûment signé par un responsable habilité.

Les ventes ne sont parfaites qu'après confirmation expresse et par écrit de la commande du client par nos soins.

2.2 – Commandes spécifiques

Pour les commandes de produits spécifiques, nous établissons et adressons à nos clients un devis dont la durée de validité est de 3 mois.

Les ventes ne sont parfaites qu'après acceptation expresse et par écrit du devis par le client (responsable habilité) pendant le délai de validité dudit devis.

3 – Annulation, report du fait de nos clients

Aucune annulation même partielle, ou report d'une commande, plus de 24 heures après la confirmation de la commande ou de l'acceptation du devis, ne peut intervenir sans notre accord exprès.

Nous nous réservons la faculté en cas de refus du client de prendre livraison, et 8 jours après une mise en demeure adressée en RAR restée infructueuse, de :

- Réclamer une indemnité de résiliation égale à 10 % HT de la totalité de la commande pour les commandes standards,
- De facturer la totalité du prix de la commande pour les commandes sur mesure ou spécifiques.

En outre, dans toutes les hypothèses, tous les travaux préparatoires déjà exécutés seront facturés au client à titre de dommages et intérêts pour le préjudice subi.

4 – Spécificités techniques

Quand nos fabrications sont effectuées suivant des plans, modèles, textes fournis par nos clients, ces derniers certifient être propriétaires des droits de reproduction, et nous déchargent de tous recours que pourrait tenter un tiers, se prévalant notamment de modèles déposés, ou d'un droit propriété artistique et intellectuelle.

Sauf stipulations contraires, sous réserve de correspondance du produit fini avec les spécifications convenues, nous conservons le libre choix des matières premières. Nos clients ne peuvent se prévaloir de normes, spécifications, prescriptions, usages qu'ils ne nous ont pas fait connaître et que nous n'avons pas expressément acceptés par écrit. Ils acceptent par avance que nos fabrications présentent une tolérance structurelle de +/- 8 millimètres, et une tolérance dimensionnelle de +/- 5 millimètres.

Nous attirons l'attention du client sur le fait que tout produit réalisé en acier est susceptible de rouiller. Il appartient donc au client de procéder à la peinture du produit dès que nécessaire et dans les plus brefs délais. Notre responsabilité ne pourra jamais être engagée de ce chef.

5 – Facturation

La facturation s'effectuera les 15 et 30 du mois. Pour les marchandises dont nos clients auront demandé une livraison échelonnée, la facturation sera émise au moment de la livraison effective.

6 – Prix

Les produits sont fournis aux tarifs en vigueur au jour de la passation de la commande, et, le cas échéant, dans la proposition commerciale spécifique adressée aux clients.

Ces prix s'entendent Hors Taxe, TVA et taxes parafiscales en sus au taux en vigueur au jour de la facturation, départ usine. Le prix du transport est à notre charge pour toute commande dont le montant total est supérieur à 220 € HT et dont la dimension du produit commandé est inférieure à 240 cm x 240 cm.

Au-delà de cette dimension et même si le montant total de la commande est supérieur à 220 € HT, les frais de transport sont à la charge du client. A cet effet, nous faisons réaliser un devis par un transporteur pour affrètement lequel est soumis à l'acceptation expresse et écrite du client.

7 – Délais de livraison

Sauf accord sur un délai de livraison spécifié par écrit, nos délais de livraisons ne sont pas de rigueur, nos clients acceptant par avance une tolérance de 10 jours et sont communiqués sous réserve de cas de force majeure, tel que grève, conflit, etc. Même si cela survient chez nos propres fournisseurs. Dans les limites ci-dessus les retards, ne pourront en aucun cas justifier l'annulation d'une commande, ni justifier le refus de prendre livraison. En outre, quelles que soient les causes, la durée et les conséquences des retards pour nos clients, ils ne pourront donner lieu à des dommages et intérêts.

8 – Agrément

Quelque soit le mode de facturation ou de paiement, les moyens de transport utilisés, ou la destination, et même pour une expédition franco, et a fortiori pour un enlèvement par nos clients toutes nos fabrications sont considérées comme prises et agréées par nos clients en nos usines.

9 – Transport et emballage

À défaut de stipulation écrite de nos clients, nous nous réservons le droit d'utiliser le mode de transport le plus approprié. Il appartient au client de vérifier les produits dès l'arrivée et d'engager dans les trois jours suivant réception,

conformément aux articles L 133-3 et suivants du Code de Commerce, les recours vis-à-vis du transporteur, nonobstant les dispositions relatives à la réserve de propriété.

À défaut d'instruction écrite de nos clients, le choix d'emballage et de colisage est effectué par nous au mieux de leurs intérêts.

10 – Réclamations

Nonobstant les stipulations de l'article 9, nos clients sont tenus de s'assurer de la conformité de nos produits et de nous adresser, par écrit motivé en Recommandé avec AR, leurs réclamations, dans les 6 jours suivant la mise à disposition. Les réclamations devront être accompagnées des pièces incriminées, en cas d'impossibilité, lesdites pièces devront être tenues durant 10 jours à notre disposition dans les locaux de nos clients, afin de procéder, à première réquisition de notre part, à leur réexpédition, à nos frais. En cas de désaccord, nos clients devront produire à l'appui de leur réclamation une mise en cause établie par un expert agréé auprès des Tribunaux commis à leurs frais. Nous nous réservons tout droit de contre-expertise, fusse judiciaire.

L'incrimination d'une partie de nos produits ne peut motiver le refus de paiement de la partie non contestée. Aucun retour de matériel ne sera accepté s'il n'a pas fait l'objet d'un accord préalable de notre part. Les réclamations liées à la facturation en seront recevables que pour autant qu'elles auront été formulées dans les mêmes conditions que ci-avant.

11 – Paiement

Toutes nos factures sont stipulées payables à notre siège social quel que soit le mode de règlement utilisé, et selon les modalités suivantes.

La première commande est payable comptant à la commande. Les suivantes, après communication par nos clients de leurs références bancaires et commerciales d'usage pour l'ouverture de compte, sont payables selon les conditions convenues lors de l'ouverture du compte (délais et moyens).

Les traites doivent nous être retournées acceptées dans les 15 jours suivant leur réception, sous peine de déchéance du terme et de résolution de la vente,

12- Escompte – Rabais – Remises – Ristournes

Nous ne pratiquons aucun escompte pour paiement avant la date figurant sur la facture ou dans un délai inférieur à celui mentionné aux présentes Conditions Générales de Vente.

En outre, nous ne pratiquons aucuns rabais, remises ou ristournes sauf offre commerciale particulière adressée au client.

13 – Résolution, déchéance, intérêts, frais et clause pénale

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le client au-delà du délai ci-dessus fixé, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard calculées au taux de 15 % du montant TTC du prix figurant sur ladite facture, nous serons automatiquement et de plein droit acquises sans formalité aucune ni mise en demeure préalable.

Par ailleurs, toutes nos créances même celles à échoir seront exigibles immédiatement.

En cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, nous nous réservons en outre le droit de suspendre ou d'annuler la livraison des commandes en cours et d'annuler, le cas échéant les éventuelles remises accordées au client.

Enfin, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 euros sera due, de plein droit et sans notification préalable par le client en cas de retard de paiement. Nous nous réservons le droit de demander au client une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassaient ce montant, sur présentation des justificatifs.

Toute somme versée par nos clients et qui n'est pas intégrale, s'imputera par priorité conformément à l'article 1254 du Code Civil sur les intérêts.

14 – Transfert des risques - Réserve de propriété

Nous nous réservons, jusqu'au complet paiement du prix par le Client, un droit de propriété sur les produits vendus, nous permettant de reprendre possession desdits produits. Jusqu'à complet paiement du prix, nos produits devront être maintenus individualisés, et ne pourront être transformés, ni revendus sans notre accord préalable et express.

Tout acompte versé par le Client nous restera acquis à titre d'indemnisation forfaitaire, sans préjudice de toutes autres actions que nous serions en droit d'intenter de ce fait à l'encontre du Client.

En revanche, le risque de perte et de détérioration sera transféré au client dès la remise des produits au transporteur.

Le Client s'oblige, en conséquence, à faire assurer, à ses frais, les produits commandés, à notre profit, par une assurance ad hoc, jusqu'au complet transfert de propriété et à nous en justifier lors de la livraison. A défaut, nous serions en droit de retarder la livraison jusqu'à la présentation de ce justificatif.

15 – Garantie, dommages et responsabilité

Dans tous les cas, même de vice caché ou reconnu, et notamment en cas d'erreur, notre garantie se limite à l'échange pur et simple des produits reconnus litigieux. Est exclue toute notion de réparation de préjudice, commercial, industriel et financier, de telle sorte que jamais, nos clients ne puissent réclamer d'indemnité pour une cause quelconque. Nous ne pouvons en aucun cas être tenu responsables des avaries résultant de mauvaise utilisation, négligence ou surcharge même passagère.

16 - Propriété intellectuelle

Nous conservons l'ensemble des droits de propriété industrielle et intellectuelle afférents aux produits, photos et documentations techniques qui ne peuvent être reproduits, ni communiqués ni exécutés sans notre autorisation écrite.

17 – Clause attributive de juridiction

Tout litige, de quelque nature que ce soit, relatif aux présentes conditions générales, et à nos ventes, quels que soient les modes ou lieux de livraison ou de règlement, relève de la compétence exclusive de la Loi Française et des Tribunaux de notre siège, même en cas de pluralité de défendeurs, demandes incidentes ou appel en garantie. Toutefois, nous nous réservons le droit de renoncer aux dispositions de la présente clause.